



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Medecine scolaire

Question écrite n° 16652

#### Texte de la question

M Claude Birraux attire l'attention de M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale sur le statut des medecins de sante scolaire. Il semble en effet que depuis quelques annees leur situation s'aggrave aussi bien du point de vue des effectifs que du point de vue financier. La situation sanitaire d'enfants et d'adolescents etant en jeu, il lui demande par consequent quelles mesures il entend prendre afin de remedier a l'insuffisance des credits alloues a la sante scolaire.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Il est precise a l'honorable parlementaire que soixante-trois recrutements a titre provisoire de medecins contractuels de sante scolaire ont ete effectues, dans la limite des contraintes de gestion des emplois publics depuis 1985. Quatorze recrutements sont envisages pour l'annee scolaire 1989-1990 ; toutefois, ces operations ne permettent pas de pourvoir systematiquement tous les postes vacants. Par ailleurs, en vue d'ameliorer le fonctionnement du service de sante scolaire, des contacts ont ete recemment etablis avec le ministere de l'education nationale dans la perspective de reunifier la gestion de l'ensemble des personnels travaillant dans ce service et de la placer totalement sous sa responsabilite. Il lui serait ainsi beaucoup plus facile de repondre aux besoins de chaque departement en adaptant les moyens en personnel aux missions des structures concernees.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Birraux Claude](#)

**Circonscription :** - Union du Centre

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 16652

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** solidarité, de la santé et de la protection sociale

**Ministère attributaire :** solidarité, de la santé et de la protection sociale

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 7 août 1989, page 3473